

**Sortie latérale de piste lors du décollage d'une altisurface,
collision avec un obstacle, en instruction**

Aéronef	Avion Jodel D140 Mousquetaire immatriculé F-PMGV
Date et heure	30 juillet 2013 à 15 h 05 ⁽¹⁾
Exploitant	Aéroclub de Megève
Lieu	Altisurface de La Tovière (73)
Nature du vol	Aviation générale
Personnes à bord	Instructeur et élève
Conséquences et dommages	Avion fortement endommagé

⁽¹⁾Sauf précision contraire, les heures figurant dans ce rapport sont exprimées en heure locale.

1 - DÉROULEMENT DU VOL

L'élève effectue en compagnie d'un instructeur une séance d'atterrissages et de décollages sur la piste 12 de l'altisurface de la Tovière en vue de l'obtention de la qualification montagne « *roues* ».

Après quatre atterrissages, l'élève s'aligne sur la plateforme supérieure, dans l'axe de la piste, et décolle. Au passage du changement de pente entre la plateforme et la piste, l'avion dévie vers la gauche, l'élève interrompt le décollage. L'avion sort latéralement de piste et heurte des poteaux métalliques situés en bord de piste.

L'instructeur indique qu'il n'a pas eu le temps d'intervenir efficacement en raison de la soudaineté de la déviation latérale.

2 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

L'instructeur, CPL(A), qualifié montagne « *roues* » et « *skis* », totalisait 1 600 heures de vol dont 800 sur type, 200 heures de vol dans les trois mois précédents dont 150 sur type et deux heures sur type dans les vingt-quatre heures précédentes.

L'élève, PPL(A) totalisait 560 heures de vol dont 40 sur type, 50 heures de vol dans les trois mois précédents dont 4 sur type et aucune dans les vingt-quatre heures précédentes.

Les conditions météorologiques estimées sur le site de l'accident étaient les suivantes :

- vent du 120° pour 4 kt ;
- CAVOK.

L'altisurface de La Tovière se situe à une altitude de 7 350 ft. Elle ne dispose pas de manche à air. La piste 12, non revêtue, mesure 330 m de long sur 40 m de large et n'est pas balisée. Sa pente est de 18 % sur les vingt premiers mètres, de 16 % sur les 130 m suivants, puis 9 % sur le reste de la piste.

⁽²⁾Ces piquets sont des éléments d'une clôture qui avait été installée en août 2011 après un accident d'aéronef à l'atterrissage lié à la présence de chevaux sur la piste ; la réglementation n'impose pas de prévoir une bande aménagée dépourvue d'obstacles pour les altisurfaces.

Des poteaux métalliques, d'une hauteur de 2 mètres et d'un diamètre de 8 centimètres, sont implantés en bordure immédiate et de part et d'autre de la piste⁽²⁾.

L'élève indique qu'au moment du changement de pente, l'avion a dévié vers la gauche. Il a appliqué une action sur le palonnier droit, sans effet sur la trajectoire de l'avion.

L'examen de l'avion n'a pas mis en évidence d'élément susceptible d'avoir contribué à l'accident.

3 - CONCLUSION

La sortie de piste est due à une réaction tardive et insuffisante de l'instructeur sur les commandes de vol à la suite d'une déviation latérale de l'avion survenue au début de la course au décollage. Cette réaction tardive peut être expliquée par la confiance qu'il avait en l'élève, en raison notamment du bon déroulement des décollages précédents.

La présence des poteaux en bordure de la piste a contribué aux dommages sur l'avion.

L'altisurface a été fermée par NOTAM à la suite de cet accident. Elle a été rouverte après l'enlèvement des poteaux métalliques.